



Mairie de CUZY

11 rue de la Mairie

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2022

Date de convocation : 08.12.2022

Etaient présents :

Mme PERRAUDIN Edith	M. BRIET Serge
M. BUISSON Thierry	Mme GRANGÉ Anne-Claude
Mme RATEL Dominique	M. PLANTARD Bruno
M. LOCTIN David	

Absent·e·s ayant donné pouvoir :

-Samantha HARDY à *Serge BRIET*
-Marie VAUTRIN à *Anne-Claude GRANGÉ*

Absents excusés :

- Jérôme BERTHIER
- David MARTINET

Secrétaire de séance : Serge BRIET

• **Approbation du PV de la séance du 08 septembre 2022**

1 - RPQS Syndicat des Eaux des Bords de Loire

Cette année, le SIE des Bords de Loire nous demande de voter le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service). Les informations importantes à retenir :

- Production d'eau 2021 : 760 000 m³ (-10%)
- Consommation d'eau 2021 : 500 000 m³ (-7 %)
- 4 265 clients
- Conso moyenne / abonné : 118 m³
- Vente aux collectivités extérieures en forte baisse (1665 m³ en 2021 contre 3400 m³ en 2020)
- Amélioration du rendement du réseau (71% contre 69% en 2020)
- Baisse des pertes : 1 m³/j/km contre 1.1 m³/j/km en 2020
- Prix facture pour 120 m³ : 359.43
- Prix m³ : 3€
 - o Fonds dép : 0.41 €/m³
 - o part SIE : 1.35 €/m³
 - o part SAUR : 1.23 €/m³
- Bonne qualité de l'eau
- Endettement « faible » : 950 000 €
- 6 km de réseau renouvelés, 75 fuites réparées.

Le Conseil Municipal accepte le RPQS par 8 voix pour, 1 abstention.

2 - Point sur les subventions de fonctionnement aux associations

En raison d'un retour de la part du CFA de Gueugnon nous informant qu'il n'y pas de jeunes de Cuzy y étant scolarisé, et qui, de ce fait, refuse la subvention qui leur a été accordée pour 2022, le Maire propose le retrait de celle-ci.

3 - Travaux voirie 2023

Une demande de devis a été faite à l'entreprise DESCHAMPS TP pour la réfection de la route de La Chapelle. Une demande de subvention au titre de l'Appel à Projets 2023 (Département) sera faite en conséquence.

4 - Devis local technique

En vue de l'achat d'un bâtiment dans le but de créer un local technique pour le rangement du matériel d'entretien (actuellement dans la cave de la mairie), le Conseil Municipal a fait une demande de devis auprès de 2 entreprises pour la réfection de celui-ci :

- Local technique : 2 devis : SARL LHERMITTE et Florent FAISANT
 - o DEVIS LHERMITTE : 12 833.88
 - o Devis FAISANT : 12 550.00
 - o Frais de notaire : environ 300 €
 - o Travaux éligibles à la DETR (Frais de notaire inclus) : env 30 %
 - o Travaux éligibles à la subvention CCEALS : 6 000 €

Le bâtiment pourrait donc être subventionné à 80 %, resterait à charge environ 3 000 € pour la commune.

Tableau comparatif des devis :

NATURE DES TRAVAUX	SARL LHERMITTE	FLORENT FAISANT
Consolidation plafond Ouverture porte Renforcement poutre centrale	5 516.72	4 910.00
Terrassement Décapage Concassé	1 334.90	1 200.00
Menuiseries : 2 fenêtres PVC 1 porte Acier		3 200.00
Impasse de la Louise : Pose de caniveau sur béton + grille en fonte	5 394.90	1 440.00
Ravalement de façade - Piquetage des vieux enduits - Réalisation corps d'enduit au mortier de chaux - Enduit de finition à la chaux		1 800.00
<u>TOTAL</u>	<u>12 838.88</u>	<u>12 550.00</u>

Le Conseil Municipal accepte l'achat du bâtiment à l'euro symbolique, et décide de reporter le choix du devis à une date ultérieure, des modifications seront demandées à M. Faisant (porte de 120 cm au lieu de 100 cm prévue au devis initial).

5 - Nomenclature M57

La nomenclature M14, en vigueur pour les communes actuellement, changera obligatoirement au 1^{er} janvier 2024 pour la M57. Nous avons cependant la possibilité de changer plus tôt et de commencer au 1^{er} janvier 2023.

Ce qui change :

- 1 seul document budgétaire de fin d'exercice (au lieu du compte de gestion et du compte administratif)
- Uniformisation des plans comptables entre les différents types de collectivités (département, EPCI,...)

Le Conseil Municipal adopte la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 à l'unanimité.

6 - Clôture budget CCAS

Comme évoqué fin 2022, et suite aux demandes répétées du Service de Gestion Comptable de Charolles, ce budget comportant très peu de mouvements (1 à 2 par an), il convient de le clôturer.

Le solde sera reversé au budget principal, aux comptes prévus à cet effet (Fêtes et cérémonies pour les colis des ainés, Secours et aides d'urgence pour les demandeurs qui en auraient besoin).

Le fonctionnement du CCAS restera identique, si ce n'est qu'à partir de 2024, il n'y aura plus de documents budgétaires à voter, et que le nom en sera modifié (Commission d'action sociale au lieu de Centre Communal d'Action Sociale). Les membres en resteront les mêmes.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

7 - Point fibre optique

Le branchement à la fibre optique est désormais possible. Certains habitants y sont déjà raccordés. Orange propose les travaux gratuits pour l'instant.

Le Conseil Municipal décide de raccorder la mairie à la fibre optique.

8 - Abonnement JVS Mairistem

Suite à de nombreux problèmes avec le logiciel qui n'ont pu être réglés, ainsi que problèmes avec la maintenance du logiciel, dont les termes du contrat n'étaient pas respectés, nous avons profité de la fin du contrat avec Berger Levraut pour changer le logiciel mairie pour un logiciel en ligne, plus performant et plus complet. Cet abonnement inclus gratuitement Panneau Pocket qui pourra être utilisé par les habitants pour recevoir des infos d'actualité en temps réel.

9 - Point sur les travaux 2022

La microstation est changée, mais les travaux ne sont pas terminés : il manque l'aération principale pour laquelle il faudra de nouveau payer un supplément de 2 662.00 €.

Le montant sera donc de 23 166 € au lieu des 14 960 € initialement prévus en ce qui concerne DESCHAMPS TP.

Les travaux ENEDIS et Eric RENAUD sont quant à eux conformes aux devis, soit 1 331.23 et 1 525.10 TTC.

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
DESCHAMPS	13 600.00	14 960.00
Supplémentaire 1débouchage des tuyaux	4 620.00	5 544.00
Supplémentaire 2	2 420.00	2 662.00
RENAUD	1 386.45	1 525.10
ENEDIS	1 109.40	1 331.23
<u>TOTAL</u>	23 135.85 €	26 022.33€

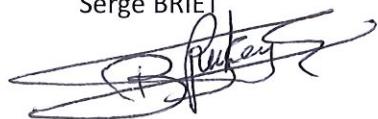
La subvention de 6 000 € de la CCEALS a été versée, il reste donc à charge de la commune un montant de 20 022.33 € TTC.

La commune percevra également la part TVA via le FCTVA en 2024 (soit la somme de 2 700 €).

10 - Questions diverses

- Suite au changement de VMC dans le logement n° 815, il s'est avéré que les fenêtres des pièces humides ne comportaient pas de mortaises, indispensables pour le renouvellement de l'air. Sans celles-ci, la VMC ne fonctionne pas correctement et s'abîme, provoquant beaucoup de moisissures dans le logement. Montant des travaux : 1 051.85 pour la VMC + 1 190.18€ TTC.
- Mise en place du site internet : construction du site en cours mais accessible : www.cuzy.fr
Un mot sera distribué dans les boîtes aux lettres courant janvier.
- Invitation sainte Barbe Luzy : samedi 14 janvier à partir de 18h30 (dépose gerbe, défilé, vin d'honneur, repas).
- Les travaux de voirie ne sont pas effectués : dans l'attente d'un retour de DESCHAMPS TP.
- Dates des prochaines messes pour nettoyage des mouches : pas de messes le 1^{er} trimestre 2023.
- Distribution des colis aux anciens samedi 17 décembre matin.

Le secrétaire de séance,
Serge BRIET



Le Maire,
Edith PERRAUDIN

